

## POSTE VACANT LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Se propose d'engager avec effet immédiat et à durée indéterminée et à tâche complète

1 EMPLOYE(E) DE BUREAU de la carrière D pour les besoins de la Direction de la consommation

Les candidat(e)s doivent avoir accompli avec succès l'examen de fin d'études secondaires classiques ou techniques.

Le poste requiert de la part des candidat(e)s de bonnes connaissances en bureautique et une aisance certaine en rédaction.

La connaissance des trois langues officielles est obligatoire.

Une première sélection sera faite sur base des dossiers.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae manuscrit et d'une copie des diplômes, doivent être adressées avant le 1er juin à la Direction de la Consommation, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, 19-21 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

## Vote par correspondance pour le référendum national sur le traité établissant une constitution pour l'Europe du 10 juillet 2005.

Conformément à la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national, sont admis au vote par correspondance lors du référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe du 10 juillet 2005, les électeurs luxembourgeois âgés de plus de 75 ans. Peuvent être admis au vote par correspondance lors du référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe du 10 juillet 2005:

- les électeurs qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter en personne devant le bureau de vote auquel ils sont affectés;
- les Luxembourgeois et les Luxembourgeoises domiciliés à l'étranger.

Tout électeur, admis au vote par correspondance en application des dispositions qui précèdent, doit en aviser le collègue des bourgmestre et échevins de la commune d'inscription et demander, par simple lettre à la poste, sa lettre de convocation. **La demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collègue des bourgmestre et échevins au plus tôt dix semaines et au plus tard trente jours avant le jour du scrutin.** Elle doit donc être introduite

entre le 1er mai et le 10 juin 2005.

Est considérée comme commune d'inscription au Grand-Duché de Luxembourg, la commune du domicile, à défaut la commune du dernier domicile, à défaut la commune de naissance, à défaut la Ville de Luxembourg.

La demande est faite sur papier libre ou sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès de l'administration communale où l'électeur est appelé à voter pour le référendum. Elle doit indiquer les nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile de l'électeur, ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation.

Toute personne domiciliée à l'étranger doit produire une copie certifiée conforme par une autorité compétente de son passeport en cours de validité.

Le requérant doit, dans sa déclaration écrite et signée, déclarer sous la foi du serment qu'il n'est pas déchu du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

## Briefwahl für das nationale Referendum vom 10. Juli 2005 zum Vertrag über eine Verfassung für Europa

Gemäß dem Gesetz vom 4. Februar 2005 betreffend das Referendum auf nationaler Ebene, sind anlässlich des nationalen Referendums vom 10. Juli 2005 zum Vertrag über eine Verfassung für Europa die über 75-jährigen Wähler zur Briefwahl zugelassen.

Folgende Wähler können ebenfalls zur Briefwahl anlässlich des nationalen Referendums vom 10. Juli 2005 zum Vertrag über eine Verfassung für Europa zugelassen werden:

- die Wähler, die aus berechtigten beruflichen oder privaten Gründen am Tag der Abstimmung nicht in dem ihnen zugeordneten Wahlbüro erscheinen können;
- die Luxemburger und Luxemburgerinnen, die ihren Wohnsitz im Ausland haben.

Jeder Wähler, der gemäß der vorherigen Bestimmungen zur Briefwahl zugelassen ist, muss dies dem Schöffennrat der Gemeinde, in der er als Wähler eingeschrieben ist, mitteilen und durch einfachen Brief sein Einberufungsschreiben anfordern. **Die Anfrage muss, um gültig zu sein, dem Schöffennrat frühestens 10 Wochen und spätestens 30 Tage vor dem Referendum zugestellt werden. Die Anfrage muss also zwischen dem 1. Mai und dem 10. Juni 2005 eingereicht werden.** Auf den Wählerlisten einge-

schrieben ist man in der Gemeinde, in der man wohnt und angemeldet ist, sonst in der Gemeinde, in der man zuletzt gewohnt hat, oder in der Gemeinde, in der man geboren ist, oder in der Stadt Luxemburg.

Die Anfrage betreffend der Briefwahl wird auf normalem Briefpapier oder auf einem vorgefassten Formular eingereicht. Das Formular kann man bei der Gemeindeverwaltung der zuständigen Gemeinde erhalten. Die Anfrage muss folgende Angaben beinhalten: Name, Vorname(n), Geburtstag und -ort, Beruf, Wohnsitz, sowie die Adresse wohin das Einberufungsschreiben geschickt werden soll.

Die im Ausland wohnhaften Personen müssen eine behördlich beglaubigte Kopie ihres gültigen Passes beilegen.

Der Antragsteller muss in seiner schriftlichen, unterschriebenen Erklärung, eidesstattlich versichern, dass das Wahlrecht ihm gemäß Artikel 52 der Verfassung und gemäß Artikel 6 des abgeänderten Wahlgesetzes vom 18. Februar 2003 nicht aberkannt wurde.

## MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DE LA GESTION DU PATRIMOINE AVIS D'ADJUDICATION

Le **lundi, 13 juin 2005 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant les

**TRAVAUX DE ZINGUERIE ET DE FERBLANTERIE à exécuter dans l'intérêt du CENTRE DE LANGUES, 21, BD DE LA FOIRE, LUXEMBOURG**

### Envergure de l'objet:

Echafaudage 1.600 m<sup>2</sup>  
Couverture en zinc 850 m<sup>2</sup>  
Gouttière pendante 130 m  
Système de ventilation 850 m<sup>2</sup>  
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour septembre 2005.

La durée des travaux est de 40 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"  
Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555  
Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration **au plus tôt le vendredi, 20 mai 2005.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement

grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de zinguerie et de ferblanterie à exécuter dans l'intérêt de la transformation du Centre de Langues à Luxembourg**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 13 mai 2005  
Le ministre des Travaux publics  
Claude Wiseler

## POSTE VACANT

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle se propose d'engager prochainement pour les besoins du Lycée Technique pour Professions de Santé, Centre de formation Luxembourg

**un employé de la carrière D (m/f) à durée déterminée et à tâche complète pour remplacer un congé de maternité suivi d'un congé parental**

Préférence sera donnée aux candidats pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle et de connaissances en Word, Excel, ACCESS et OUTLOOK.

Les candidatures sont à adresser à la Directrice du Lycée Technique pour Professions de Santé, 27, rue Barblé, L-1210 Luxembourg, pour le 3 juin 2005 au plus tard.

Les demandes sont à accompagner des pièces suivantes:

- copie certifiée conforme du certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires, ou du certificat luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques ou bien un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes par le Ministre de la Fonction publique
- certificat documentant la nationalité luxembourgeoise
- extrait récent du casier judiciaire
- extrait de l'acte de naissance
- curriculum vitae

La direction se réserve le droit de procéder à un premier tri après la vérification des demandes.

Pour tous renseignements supplémentaires prière de s'adresser à la directrice adjointe du Lycée Technique pour Professions de Santé, Centre de formation Luxembourg, tél. 264454-20.

Le Service central de la statistique et des études économiques recherche pour l'unité:

Informatique  
**1 informaticien diplômé (m/f)**

engagement d'un employé(e) de l'Etat dans la carrière supérieure profil souhaité:

- formation universitaire, diplômes délivrés par une université ou une école d'enseignement supérieur

à caractère universitaire après un cycle d'études d'au moins quatre années en informatique ;

- bonnes connaissances en programmation;
- connaissance d'installation, de configuration et de diagnostic de PC (Windows 95/98/NT/2000/XP);
- facilité de rédaction de textes à contenu technique en langue française, allemande et anglaise;
- esprit innovateur et autonome capable de s'intégrer dans une équipe dans laquelle il sera confronté à des tâches très diversifiées;

Prière d'adresser les candidatures manuscrites avec CV et copies des diplômes pour le 3 juin 2005 au plus tard au:

**stateg**  
à l'attention de Monsieur Serge ALLEGREZZA  
Directeur  
B.P. 304  
L-2013 Luxembourg

## MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

### ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

#### AVIS D'ADJUDICATION

Le **mercredi 29 juin 2005** à 10 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

#### 1) l'installation de cellules photovoltaïques pour le bâtiment "Anneau"

##### Envergure des travaux:

- \* 1 générateur photovoltaïque d'une puissance de 329 KWp (~ 2.850 modules)
- \* 1 sous construction métallique, 47 onduleurs de 6 kW,
- \* 1 tableau électrique, 1 ensemble de visualisation et de surveillance
- \* câblage

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est de 220 jours ouvrables à compter du 1er semestre 2006

#### 2) l'installation de Chambres froides du bâtiment "Galerie"

##### Envergure des travaux:

- 2 groupes frigorifiques à compression d'une puissance unitaire de 60 kW, fonctionnant avec le fluide réfrigérant R404A.
- Système d'évaporation indirecte avec tuyauterie.
- Système de condensation indirecte avec tuyauterie, débit 6 m<sup>3</sup>/h.
- 13 chambres froides positives.
- 2 chambres froides négatives

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des tra-

voux est de 150 jours ouvrables à compter du 1er semestre 2006

#### 3) l'installation de nettoyage de façades des bâtiments "Anneau, Palais et Tours"

##### Envergure des travaux:

###### BATIMENT PALAIS

- Intérieur:
  - chariot de translation manuel
  - hauteur de levage: variant de 10 à 16m environ
- Extérieur:
  - nacelle de nettoyage mobile
  - hauteur de levage: 15m environ
  - piste sur rail et traverses béton: 250m environ

###### BATIMENT ANNEAU

- Extérieur:
  - nacelle de nettoyage mobile
  - hauteur de levage: 23m environ, piste béton: 430 + 570m environ

###### BATIMENT TOUR 1

- Extérieur:
  - nacelle de nettoyage mobile
  - hauteur de levage: 105m environ, piste béton: 127m environ

###### BATIMENT TOUR 2

- Extérieur:
  - nacelle de nettoyage mobile
  - hauteur de levage: 105 m environ, piste béton: 127 m environ

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est de 240 jours ouvrables à compter du 1er semestre 2006

#### dans l'intérêt de la 4e extension de la Cour de Justice des CEE à Luxembourg/Kirchberg

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"  
Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du **lundi 23 mai 2005.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ... dans l'intérêt de la 4e extension de la Cour de Justice des CEE**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Le présent avis a été communiqué au Supplément du Journal Officiel des CEE le 13 mai 2005 aux fins de publication.

Luxembourg, le 17 mai 2005

Le ministre des Travaux publics  
Claude Wiseler